

Le Ministre

**COMMUNIQUE DU MINISTÈRE DE
L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET DE LA POSTE**

**MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL DANS LE CADRE
DE LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS**

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures prises par le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, relativement à la lutte contre le Covid-19, le Ministre de l'Économie Numérique et de la Poste, invite tous les Chefs d'Entreprises et les Chefs des Administrations Publiques à opter pour les solutions de télétravail afin de décongestionner les bureaux.

Ainsi, tous les décideurs du public ou du privé doivent à travers des notes de service autoriser les agents dont la présence n'est pas nécessaire à opter pour le travail collaboratif à distance à travers les moyens digitaux (télétravail).


Le travail au moyen des technologies numériques contribue à la protection des salariés contre les risques de contamination et allège les conséquences économiques liées au spectre du CORONAVIRUS.

A cet effet, le Ministère de l'Économie Numérique et de la Poste rassure toute la population que les opérateurs de téléphonie mobile ont été invités à démocratiser et à faciliter l'accès aux solutions de télétravail en mettant à la disposition des entreprises et des populations des offres technologiques adaptées à des coûts abordables.

Les entreprises sont donc exhortées à recourir au télétravail, dans leur intérêt et dans celui de leurs salariés, comme moyen de lutte contre le Covid-19.

**UTILISONS TOUS LE NUMÉRIQUE POUR COMBATTRE LE
CORONAVIRUS**




Mamadou SANOGO